

# RÉFLEXION SUR LA CONSERVATION ET LA FORESTERIE

12 décembre 2012, Colloque Réseau Environnement & CSBQ



# LA FORÊT PRIVÉE ESTRIENNE

- Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, 11 000 propriétaires
- Cinq groupements forestiers, 2 400 propriétés forestières certifiées à FSC
- Quatre agences de mise en valeur

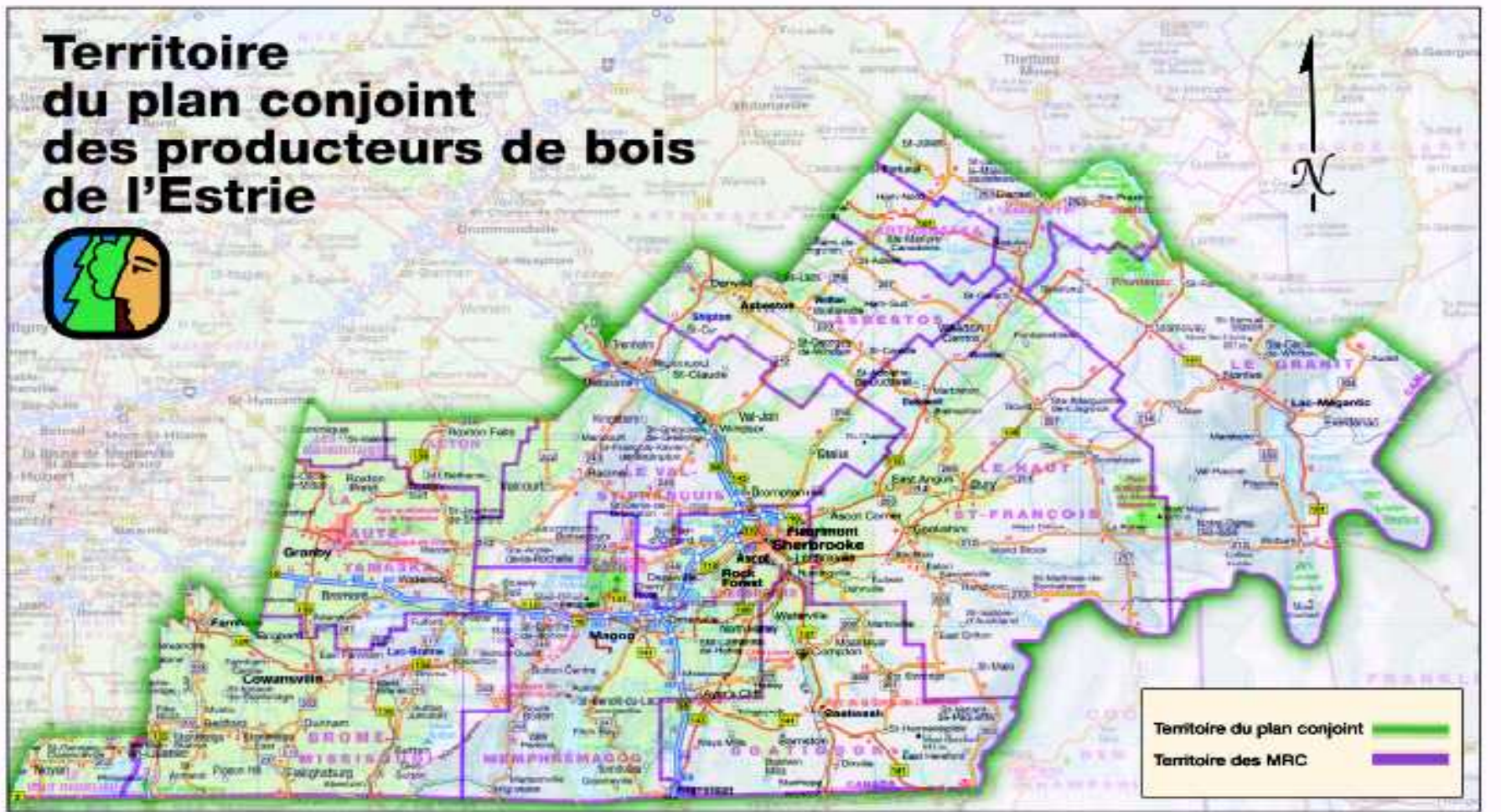


## LA MISSION DU SYNDICAT

- Depuis 1962, il représente ses producteurs auprès des diverses organisations et auprès des pouvoirs publics (fédéral, provincial et municipal).
- Il gère la mise en marché des bois des producteurs (2 000/annuellement) et il signe des contrats d'achat auprès des papetières et des scieries pour un volume de 600 000 mcs en 2012.



# Territoire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie



# LES PROGRAMMES D'AIDE À LA FORÊT PRIVÉE

Le programme d'aide à la mise en valeur

Le programme de financement forestier

Le programme forêt-faune – Volet ravage de cerfs  
de Virginie

Le programme de remboursement des taxes foncières



# LES PROGRAMMES D'AIDE À LA FORÊT PRIVÉE

Il manque un programme pour promouvoir :

- o La Conservation et la foresterie
- o Pour les propriétaires qui certifient leurs propriétés et garantissent ainsi qu'ils exécuteront une saine gestion de leur boisé.



# LES AGENCES DE MISE EN VALEUR

- ▶ Regroupement de quatre partenaires
  - Les propriétaires
  - Les municipalités
  - L'industrie
  - Le gouvernement du Québec – MRN
- ▶ Confection et mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur pour leur territoire.



# LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

- ▶ Le Syndicat y travaille intensément depuis 2005.
- ▶ 35 % du territoire forestier privé estrien est certifié FSC depuis janvier 2010.





# LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

- Respecter les 10 principes de FSC.
- Protection de l'environnement.
- Une connaissance plus approfondie du territoire forestier.
- Confection d'études sur les oiseaux, les mammifères et les poissons.
- Engagement à respecter les Lois et règlements



# LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

- La certification aide à l'acceptabilité sociale.
- L'industrie achète le bois certifié pour le vendre avec une valeur ajoutée.
- La municipalité protège la valeur foncière de son territoire.
- Les paysages sont protégés.
- Les milieux humides sont protégés.



# LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER EN 2012

## ENQUÊTE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES

Par la Fédération des producteurs forestiers du Québec

130 000 propriétaires de boisés privés au Québec

- Autrefois détenu à 41% par les agriculteurs, en 2012 14%
- Possession de plus de 10 ans, 80%
- L'agrément de posséder un milieu naturel, 90%
- Le plaisir d'aménager une forêt, 85%
- Un legs à leur descendance, 75%
- Prélèvements de bois de chauffage, 88%



# CONCLUSION

1. Des propriétaires forestiers actifs dans leur boisé.
2. L'intensité d'activités est variable.
3. Les prélèvements de ressources ne vont pas à l'encontre de la vision environnementale.
4. Les mesures mises en œuvre pour soutenir les propriétaires forestiers donnent les résultats attendus.
5. La conservation-foresterie un concept d'aujourd'hui.



**Pour obtenir plus de renseignements  
consultez notre site Internet au :  
[www.spbestrie.qc.ca](http://www.spbestrie.qc.ca)**

**Pour une forêt en santé,  
nous devons la protéger et la cultiver !**



Syndicat  
des Producteurs  
de Bois de l'Estrie